

## La procédure de qualification Coiffeuse / Coiffeur AFP

### Pour les formateurs à la pratique professionnelle et les apprentis

#### Généralités

- Les notes de la procédure de qualification sont arrondies selon l'Orfo (ordonnance)
- Le résultat de la procédure de qualification est communiqué selon les normes cantonales.
- Tous les procès-verbaux, fiches de diagnostic et de technique sont à **remettre** à la fin de chaque tâche (les deux procès-verbaux d'évaluation plus l'original).
- Tous les procès-verbaux, fiches de diagnostic et de technique sont évalués et font partie intégrante des documents d'examen.
- Age limite des modèles = dès 18 ans
- Les candidats et les modèles doivent s'identifier par un document officiel
- La position du corps du modèle et de la candidate correspond aux normes de prévention de santé et de sécurité au travail ASA = à évaluer
- **Coupe sur modèle féminin**: il faut couper au moins 2 cm de long sur toute la tête. Toute coupe ultérieure est interdite.
- **Modèle masculin**: la longueur des cheveux du modèle doit avoir 10-20 cm sur le haut de la tête et au moins 2 cm de long sur les contours, où on ne peut pas couper librement.
- Il faut tenir compte des aspects économiques et écologiques (par ex. la consommation de matériel et d'eau, etc.).
- A la fin des travaux, tous les modèles, procès-verbaux, fiches de diagnostic et de technique sont à remettre. Si des pièces manquent, les travaux ne peuvent pas être évalués.
- Toutes les positions doivent impérativement être exécutées.

#### Position 1 Modèle féminin

##### Compétence opérationnelle (DCO) 1: S'occuper de la clientèle

- A évaluer pendant tous les travaux avec la cliente

##### DCO 2: Coupe de cheveux, selon accord

- Selon accord signifie: le procédé et la façon d'agir ont été débattus avec la formatrice et inscrits sur une fiche technique, remise et évaluée le jour de l'examen. Ce jour-là, les étapes de travail des experts (PEX) sont clairement expliquées dans des dialogues professionnels.
- Les PEX inscrivent ce qui a été dit sur un procès-verbal. Les explications sont comparées avec la fiche technique, puis évaluées.

## **DCO 4: Modifier les cheveux dans leur forme et leur couleur, selon accord**

- La couleur doit correspondre 1:1 à la palette de couleurs. Sans palette, impossible d'évaluer.
- Laisser des racines d'au moins 2 cm, que les PEX contrôle et vérifie à l'avance.
- Veiller à la sécurité au travail et à la prévention de la santé (porter des gants, etc.).
- Evalués sont un équilibre de couleur entre racines, longueurs et pointes.
- La fiche technique et le procès-verbal doivent être remplis entièrement à l'avance et être en accord avec la formatrice professionnelle, avec la technique et les explications sur le processus de travail. Ces pièces sont remises et évaluées.
- Le temps total d'application, y inclus l'égalisation des longueurs et des pointes, doit être conforme à la fiche technique. Le temps d'application de l'égalisation des longueurs et pointes est planifié dans le temps d'application globale.

## **DCO 5: Mettre en forme et coiffer les cheveux, selon accord**

- La mise en forme doit s'effectuer selon la fiche de technique de coupe.
- Expliquer aux PEX à l'avance les étapes de travail de la mise en forme et le finish.
- Effectuer la mise en forme technique avec au moins 2 brosses différentes.
- Les produits de séchage et de finish doivent correspondre à la qualité capillaire et être appliqués conformément.
- Les cheveux doivent être entièrement séchés.

## **HKB 6: Soigner et organiser la place de travail**

- Pendant tous les travaux, évaluer l'hygiène et ordre à la place de travail. Eviter Les sources de danger.

## **Position 2 Modèle masculin**

### **HKB 1: S'occuper de la clientèle**

- Evaluer pendant tous les travaux avec le client.

### **HKB 2: Nettoyer et soigner le cuir chevelu et des cheveux**

- Conformément à la prévention de la santé et la sécurité au travail ASA, porter des gants de lavage (de libre choix).
- Utiliser des produits d'origine.
- Expliquer aux PEX, en ses propres termes, l'état du cuir chevelu et des cheveux, ainsi que le choix des produits selon la fiche de diagnostic.
- Effectuer alors un shampoing des cheveux et du cuir chevelu.
- Les soins du cuir chevelu doivent s'appliquer régulièrement, par des séparations larges de 2-3 cm (avec bouteille et peigne à tige).
- Le massage du cuir chevelu doit suivre un déroulement technique compréhensible.
- Egalement évaluer la tenue du corps, et d'assise du client.

## **DCO 5: Mettre en forme et coiffer les cheveux, selon accord**

- Expliquer à l'avance aux PEX, oralement, les étapes de travail pour la mise en forme et le finish.
- Pour la mise en forme technique, utiliser au moins une brosse.
- Les produits de séchage et de finish doivent correspondre à la qualité des cheveux et être appliqués correctement.
- Les cheveux doivent être entièrement séchés.

## **DCO 6: Soigner et organiser la place de travail**

- Pendant tous les travaux, évaluer l'hygiène et l'ordre sur la place de travail. Eviter les sources de danger.

## **Entretien technique**

- **Il faut remettre au chef expert (CPEX), en copie et en temps voulu, 5 inscriptions de documentation pédagogique de chacune des DCO 1, 2 et 4. Ces 15 inscriptions de documentation pédagogique au total, doivent contenir les objectifs évaluateurs imposés 1.1.7, 2,1.3 et 4.1.1, hachurés en gris.**
- Les questions des PEX concernent toujours l'inscription de la documentation pédagogique, mais si une inscription sur un objectif évaluateur est très bref (par ex. un objectif évaluateur résumé en deux à quatre phrases), les PEX peuvent s'efforcer de rechercher le contenu conforme à l'objectif évaluateur.
- Lors de l'entretien technique, si une inscription de documents pédagogiques manque, ou ne correspond pas aux objectifs évaluateurs imposés hachurés en gris, le PEX doit quand même vérifier cet objectif évaluateur selon son contenu.
- A l'entretien technique, les PEX veillent à ce que chaque domaine de compétence opérationnelle soit abordé pendant 10 minutes.

## **Les violations des dispositions exécutoires**

Toute divergence par rapport aux dispositions du classeur MdF AFP Procédure de qualification et la notice sur l'AFP, compte comme violation des dispositions exécutoires. Les CPEX fixent alors des notes de chaque divergence (selon l'ampleur, le dépassement par le haut ou par le bas = faire appel au bon sens humain), par exemple:

- Limites d'âge non tenues; trop jeunes
- Heures fixes non tenues, dépassées
- Les procès-verbaux, les fiches techniques et de diagnostic manquent, ou ne sont pas remis aux experts
- Modèle féminin
  - si la coupe diverge des longueurs imposées, le travail ne peut pas être évalué
  - dans les modifications de couleurs, si la racine visible n'a pas au moins 2 cm, le travail ne peut pas être évalué
- Modèle masculin: si la longueur des cheveux diverge des dispositions exécutoires, le travail ne peut pas être évalué.

## Autres violations des dispositions exécutoires

Tout ce qui s'exécute hors-règlement, peut mener, après en avoir référé au CPEX et au responsable d'examen cantonal, à l'interruption de l'examen, par exemple:

- Une position n'est pas effectué
- Ne remplit ou ne rend **intentionnellement** pas les procès-verbaux, la fiche de technique et de diagnostic
- Le candidat s'éloigne sans motif de l'examen, ou arrive en retard, sans justification ou par faux planning (= rédiger un procès-verbal additionnel, à faire signer par les PEX).
- Le candidat a envoyé ses inscriptions à la documentation didactique trop tard, ou ne les pas envoyé.

## Attention

- A l'examen, les PEX compétent doivent en tout cas vérifier que les conditions (par ex. le niveau des connaissances) soient les mêmes pour tout apprenant, surtout après un ajustement des documents d'examen.
- Avant le début de l'examen, les candidats doivent pouvoir remplir des pièces oubliées, par ex. la fiche technique, en ayant à disposition des fiches vierges. Ceci toutefois au détriment du temps d'examen.
- Si au début de l'examen, le candidat est malade mais veut quand même se présenter, l'examen sera reporté avec l'accord du responsable d'examen cantonal.

18 novembre 2013 / 27 janvier 2014

La commission D+Q

**coiffureSUISSE**

Responsable de la commission DQ, Brigitte Hodel